



Département des Bouches-du-Rhône
Centre communal d'action sociale de Martigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Convocation du 12 février 2024
Nombre de membres en exercice : 8
Quorum : 5
Nombre de présents : 5
Siège vacant : 1

SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

Affichage du procès-verbal en date du :
26 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni à 15h30 à l'Hôtel de Ville – salle des Commissions, avenue Louis Sammut – 13500 MARTIGUES, sous la présidence de Madame Charlette BENARD, vice-présidente du CCAS.

DELIBERATION N° 24-002

Création et suppression d'emplois au 1er janvier 2024 suite à des promotions internes

Administrateurs présents :

Mme **Charlette BENARD**, Conseillère Municipale, Vice-Présidente du CCAS,
Mme **Huguette COSTA**, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL),
Mme **Carole D'AMBROSIO**, Conseillère Municipale,
Mme **Martine DUMOND**, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF),
M. **Charles LINARES**, Conseiller Municipal,

Administrateurs excusés :

Mme **Nathalie LEFEBVRE**, Adjointe au Maire,
M. **Bernard CATHALOT**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine du handicap (La Chrysalide), Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (APDL),

Siège vacant :

M. **Antoine SALVADORI**, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur Charles LINARES** est nommée **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Madame Charlette BENARD, vice-présidente, constate que le conseil d'administration peut valablement délibérer en vertu de l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs du CIAS,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont affectées aux différentes fonctions et natures concernées du budget primitif.

Ceci exposé,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L313-1,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Le conseil d’administration, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité que :

Article 1er : Sont créés et supprimés dans les formes prévues par le statut de la fonction publique territoriale, les emplois ci-après :

Promotions internes

Nombre de postes	Création (nouveau poste)		Suppression (ancien poste)		Date d'effet	Direction Service
	Grade	Tps de travail	Grade	Tps de travail		
1	Agent de maîtrise	100 %	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %	01/01/2024	CCAS Club-restos et clubs
1	Agent de maîtrise	100 %	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	100 %	01/01/2024	CCAS Club-restos et clubs

Article 2 : Madame la vice-présidente et Monsieur le directeur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Fait à MARTIGUES le 19 février 2024,
Pour extrait conforme,

Charles LINARES
secrétaire de séance

Charlette BENARD
vice-présidente